



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : 38000175

Ancien N° régional : 38490000

Marais de Cras (ou de Colombier)

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 23,44 ha

Isère CRAS, POLIENAS

Niveau de connaissance

Milieux naturels	2	Amphibiens	1	Reptiles	1	Coléoptères	0
		Mammifères	1			Libellules	2
Végétaux sucoériens	2	Oiseaux	2	Crustacés		Orthoptères	0
Mousses, lichens	1	Poissons		Mollusques	0	Papillons	1

Légende :

0 = prospection nulle ou quasi inexistante

1 = prospection insuffisante

2 = prospection assez bonne

3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 8

Description et intérêt du site

Le marais de Cras (ou de Colombier) occupe la partie supérieure de la vallée de la Lèze, située entre la basse vallée de l'Isère et le plateau de Chambaran.

Installé sur le cône de déjection de la Pérolat, petit torrent issu des Chambaran, il est en relation d'un point de vue hydrologique avec les deux autres marais du secteur : celui de la Lèze (situé sur la commune de Chantesse), et celui de Montenas (à Poliéna). Le ruisseau du Gorgeat alimentant le marais de Montenas y prend sa source et la Lèze traversant le marais de Chantesse est une résurgence de l'aquifère alimenté par la Pérolat.

Il compose une mosaïque de milieux humides qui lui confère un grand intérêt écologique. La zone centrale est constituée de roselières sèches et de prairies humides dominées par les communautés associées à la Reine des prés et à la Molinie bleue. Les parcelles périphériques sont couvertes par une végétation ligneuse hygrophile à dominante de saules, Frêne commun et Aulne glutineux. Dans la partie nord du site, la Pérolat forme une plage de dépôt, remaniée lors des épisodes pluvieux, avant sa traversée du marais.

Parmi les milieux naturels remarquables identifiés sur le site, on peut citer les prairies à Molinie, des lisières humides à grandes herbes et des prairies de fauche, ou les boisements d'aulnaie-frênaie.

La flore compte plusieurs espèces remarquables dont l'Orchis des marais et la Fougères des marais, plantes dont la répartition a connu un fort déclin en liaison avec la disparition des zones humides.

La faune n'est pas en reste, avec la présence de batraciens tels que le Pélodytes ponctué, des insectes comme le papillon Cuivré des marais ou, parmi les libellules, l'Agrion de mercure (ces deux espèces sont actuellement considérées comme menacées au niveau européen.).

S'agissant des oiseaux, la présence du Courlis cendré est également remarquable. Cette zone humide reste favorable à l'alimentation, à la reproduction, à l'hivernage et au repos de nombreuses autres espèces, notamment rapaces et limicoles.

Il abrite notamment une belle population de Rousserolle verderolle. La Bouscarle de Cetti, fauvette aquatique au chant caractéristique, et la Pie-Grièche écorcheur y sont également présentes.

Milieux naturels

37.31	PRAIRIES A MOLINIE ET COMMUNAUTES ASSOCIEES
37.7	LISIERES HUMIDES A GRANDES HERBES
38.22	PRAIRIES DE FAUCHE DES PLAINES MEDIO EUROPEENNES
44.3	AULNAIES-FRENAIES DES FLEUVES MEDIO-EUROPEENS
53.11	PHRAGMITAIES

Faune vertébrée

Oiseaux

Bouscarle de Cetti

Cettia cetti

Flore

Orchis des marais	<i>Orchis laxiflora subsp. palustris (Jacq.) Bonnier & Layens</i>
Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris Schott</i>

Faune invertébrée

Pas de données disponibles

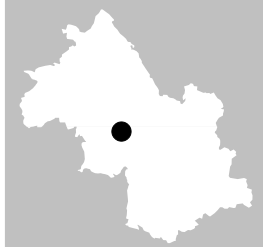
Bibliographie

Pas de données disponibles



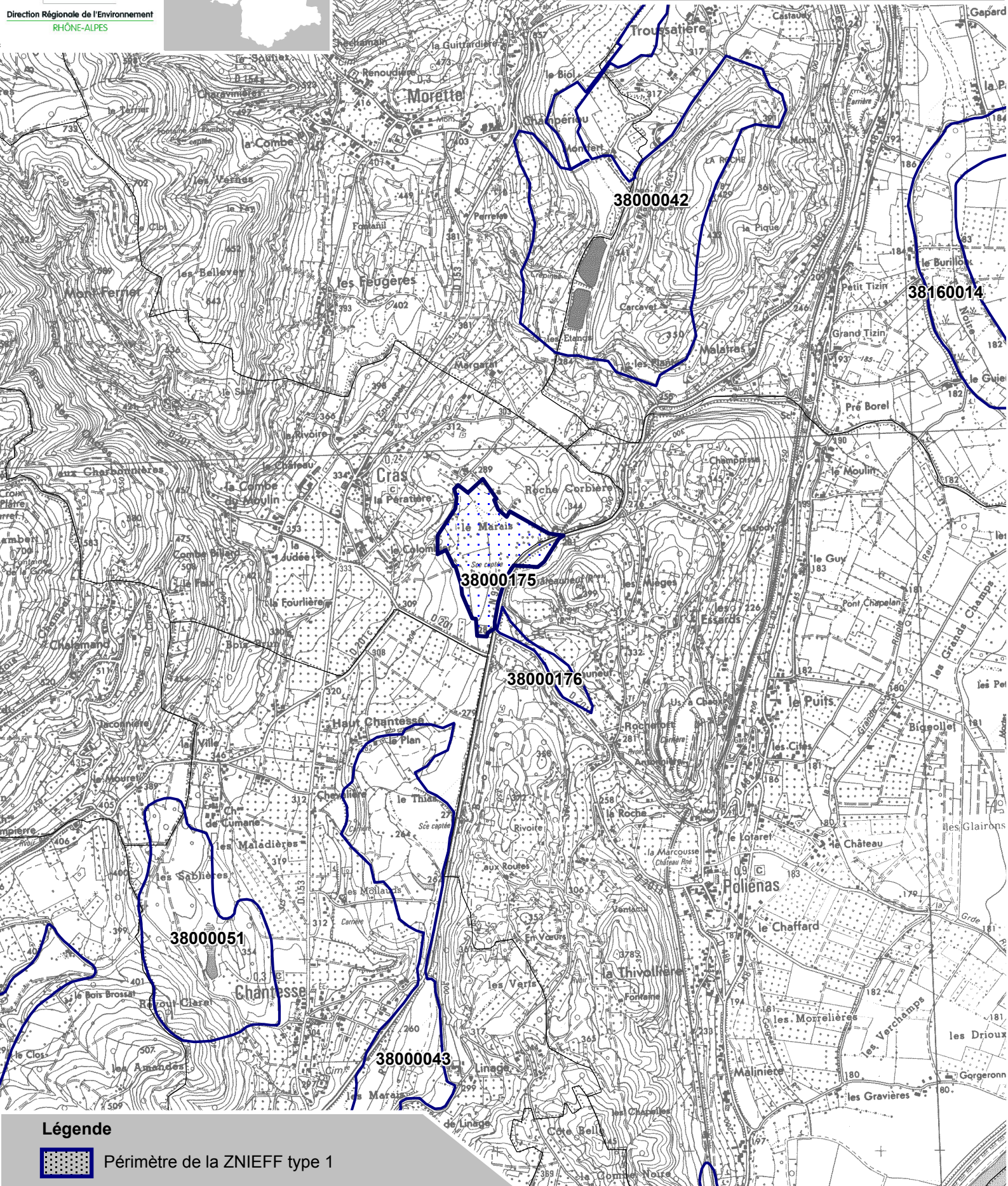
Liberté - Égalité - Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
 DU DÉVELOPPEMENT
 DURABLE ET DU TERRITOIRE




Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF* N°38000175

Direction Régionale de l'Environnement
 RHÔNE-ALPES



Légende

 Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
 Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
 Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Anancy



Echelle : 1 / 25 000
 fonds IGN Scan 25 (C)